_lecture de notre texte sur les méthodes de travail du Comité des Études jusqu'à présent, et l'enjeu de la campagne d'emplois.

Notre motion avait été « censurée » par Martine Bustany qui estimait que les adresses utilisées ne devaient pas servir à la diffusion de messages des membres du CE de listes syndicales. Nous demandons un medium pour diffuser des messages aux membres du CE.

Après lecture de notre motion, Valérie Débuche nous répond : La « sollicitation individuelle » demandée aux membres du CE pour réfléchir aux enjeux de la Campagne d'Emploi est reconnue comme un pis-aller dans un contexte où la direction a dû faire face à beaucoup de chantiers ; VD reconnaît qu'il aurait été préférable d'en discuter collectivement. Mais elle maintient que des échanges pour l'élaboration de la stratégie de formation ont eu lieu en comité mixte.

Un long dialogue s'engage.

On rappelle que le cadrage aura donc été déterminé *en dehors* du Comité des Études ; on nous répond que ce choix a été fait sur des critères d'efficacité et donc de rapidité.

On souligne que ces critères sont dommageables du point de vue démocratique.

On nous dit que cela prendrait beaucoup de temps d'élaborer une stratégie pour le cadrage, que cette élaboration de la stratégie (notamment pluriannuelle) a déjà eu lieu en comités mixtes : nous demandons que ce temps soit pris.

Certains de nos collègues (Sabine Luciani et Odile Thuillier) nous rejoignent sur les modalités de travail du CE quant à la réflexion collective et au temps qui doit être pris pour définir le cadrage dans le périmètre du Comité des Études (et non pas ailleurs en comité mixte)

VD accepte de discuter de la possibilité d'organiser un Comité des Études exceptionnel pour discuter du cadrage. Une date est ainsi proposée, dans la semaine (23 juin, 10h30, par zoom, en présence de Lionel Dany).

_Certification de langue anglaise

Le Conseil d'État s'est exprimé : il n'y a plus de certification obligatoire de langue anglaise, sauf pour la Licence Pro (car on ne peut pas faire dépendre l'obtention d'un diplôme national d'une langue) — la direction s'en félicite, mais ne dénonce pas encore le marché avec ECTS, puisqu'il est possible que des modifications aient lieu dans la loi prochainement ; on en saura davantage ces prochains mois.

_Point d'information sur la rédaction d'un document de co-portage licence Droit/Histoire de l'Art

En cours de rédaction entre les UFR Droit et ALLSH.

_DREAMU

On nous présente un dispositif « quizz adaptatif », sorte de questionnaire en ligne pour que l'étudiant révise et teste des connaissances.

Des collègues et nous-mêmes relevons plusieurs limites à ces dispositifs :

Sur la forme : cela prend énormément de temps pour les enseignants-chercheurs – on nous répond qu'il y aura des financements pour compenser (mais cela reste extrêmement flou).

Sur le fond, nous rappelons que cet outil de « questions - réponses » ne peut remplacer la construction d'une réflexion critique élaborée dans le temps (puisque si ça *prend du temps* pour l'enseignant, il vise à faire réviser *rapidement* les étudiants) : on voudrait obtenir des garanties sur le fait que ces « outils » demeurent à la marge, et sur la base du volontariat. Les réponses sont également assez floues, et portent sur le fait que ces QCM porteraient exclusivement sur de « la connaissance pure » (sic) qui ne demanderait pas « d'argumentation » …

Jusqu'alors, ces dispositifs de quizz ne viennent que d'initiatives individuelles ; l'UFR se donne un an pour envisager de l'étendre à l'échelle des formations, vers les cours ; les mentions, etc.

Nous maintenons que ces outils posent problème dans la formalisation et la systématisation et qu'ils doivent rester une part réduite de la formation.

On nous informe également qu'un cours de MTU commun à <u>*tous les étudiant·e·s*</u> serait également envisagé (autonomie dans le travail/prise de notes, etc.) : et on nous propose un plan tout fait d'un tel cours, présenté comme un cours de MTU en ligne qui ne devrait pas concurrencer le cours de MTU disciplinaire – soit un cours "parallèle". Il s'agit d'un « serious game », qui permet de se repérer dans le campus, d'identifier les services universitaires, d'alerter sur les enjeux du plagiat, d'initier aux principes des références bibliographiques…

Les « accompagnatrices pédagogiques » qui ont rédigé ce cours et nous le présentent nous précisent qu'elles l'ont fait « sans enseignant-chercheur » : il s'agit d'un cours hors disciplinaire, qui donnerait un socle commun fondamental (compréhension de la vie universitaire/langue, etc.), et qui se ferait en ligne pour dégager du temps en présence.

Nous rappelons nos réserves, et sommes rejoints par quelques collègues.

_Formations en lien avec l'international : BIP et école d'été Museo-polis

Cette question (de programme intensif) ne sera pas soumise à la délibération parce que ce dispositif d'établissement passe au-dessus de la composante pour s'adresser directement aux collègues qui montent les projets individuellement, donc le CE ne peut se prononcer.

L'UFR déplore que ce dispositif (comme d'autres) passe au-dessus de la composante, et s'en est plainte auprès du VP formation.

Par ailleurs, l'UFR n'a pas eu de réponse à sa question concernant les écoles d'été avec ouverture d'ECTS. Mais la question sera soumise au conseil d'UFR.

Après discussion, et sous notre insistance, le Comité des études a décidé de protester contre la façon de procéder de la VP Formation, et va indiquer à l'UFR qui va devoir statuer que le CE n'a pas pu consulter les dossiers et que le CUFR va donc s'exprimer sur ceux-ci sans avis du CE.

La motion est adoptée à l'unanimité.

_Modification de l'Offre de Formation (MOF) — adaptation des rythmes soutien après navette services centraux

Ce point ne pourra pas non plus être soumis à la délibération parce que ces projets n'ont pas pu être formulés à temps suivant le cadrage et le pilotage adéquat, et ils le seront seulement pour la rentrée 2023.

Nous soulevons, sur ces deux points, la question plus générale d'une stratégie globale de la présidence qui vise à passer *par-dessus les composantes* — et nous indiquons qu'il s'agit moins de maladresses ou de dysfonctionnements que d'une volonté de court-circuiter la vie démocratique des UFR.

La Vice-doyenne Formation partage cette inquiétude et assure qu'elle a eu des garanties pour qu'à l'avenir les UFR soient de nouveau dans les circuits décisionnels.

_Modalités de Contrôle de Compétences Connaissance (MCC) niveau 3

Ces MCC ont été, depuis un an, pensées dans le but de réduire les épreuves de « seconde chance » afin d'alléger la charge de travail de la scolarité.

Nous prenons la parole pour dire que, s'il est bien sûr essentiel de tenir compte des conditions de travail souvent très difficiles en période d'examen des administratifs de la scolarité, il est important aussi d'envisager cette question suivant des critères pédagogiques, et qu'il peut y avoir un intérêt à maintenir cette seconde chance.

VD nous assure que toutes les MCC seront repensées collectivement dans la prochaine offre de formation pour repenser la philosophie générale des MCC et des rattrapages.

Nous décidons de nous abstenir sur ce point.

Le texte sur les M3C est adopté à l'unanimité, moins nos deux voix.

_Ouverture du CPES avec le lycée Marseilleveyre pour 22/23

L'UFR a été informée qu'une CPES (classe préparatoire aux études supérieures) qui impliquait la fac avait été ouverte sur Parcoursup, pour la section « cinéma » par le Rectorat. Les enseignants du lycée Marseilleveyre en ont parlé directement avec Lionel Nicot, qui a donné son accord, sans passer par la composante — ni échangé avec les collègues de Cinéma, qui ont dû prendre acte de cet accord, et ceci sans convention préalable.

Face à ces nombreux dysfonctionnements, l'UFR se retrouve contrainte d'accueillir 30 étudiants du lycée Marseilleveyre en portail — et a été forcé d'ouvrir deux groupes de MTU.

Les collègues du secondaire ont rédigé une convention, mais celle-ci est encore irrecevable (elle est rédigée sur 2 ans, alors que la CEPS est sur une seule année, par exemple). Ce montage a été surtout fait par les collègues du secondaire, sans avis des collègues de cinéma, et sans qu'ils soient impliqués. Ils ont en outre demandé à ce que les cours soient suivis en distanciel par leurs élèves.

Il semblerait que le lycée Marseilleveyre ait voulu « placer » leurs élèves dans l'enseignement supérieur, en nous impliquant malgré nous, ce qui ne peut être acceptable, en faisant pression sur l'inspection des arts dans les rectorats — et que ces rectorats ont été négligents (ou qu'il s'agissait d'une stratégie du rectorat ?).

Nous sommes d'accord sur le fait que ce montage, sans concertation, n'est pas acceptable en l'état, mais nous précisons qu'il ne s'agit pas de dénoncer le principe même des modalités d'intégration d'étudiants du secondaire dans le supérieur, par exemple dans le cas de lycées dans des quartiers populaires (ce qui n'est pas le cas ici).

Le CE rédige une motion pour s'opposer à ce partenariat qui est adoptée à l'unanimité.

_Tarifs de formation continue pour les parcours de psychologie

Il s'agissait d'un parcours de master qui a voulu être divisé en deux à la rentrée 2022, pour entrer dans TIGER : le CE puis le CUFR a d'abord voté contre (en raison de délais trop courts), puis cela a été validé par le CUFR. Les maquettes ont donc dû être faites, conformément au cadrage, dans l'urgence.

Nous régularisons donc après coup les tarifs.

Nous protestons contre cette manière de travailler (hors du calendrier de l'offre de formation), et plus largement contre les logiques du dispositif TIGER qui font passer « en force », et qui font travailler des personnels de l'administration (pour la modélisation) pour TIGER alors qu'ils devraient travailler pour l'UFR.

Nous nous retrouvons à devoir gérer intra-ALLSH des dispositifs qui obéissent à des calendriers et des cadrages qui ne sont pas les nôtres.

Nous souhaitons la rédaction d'une motion pour s'opposer à cette façon de faire, et plus largement aux logiques qui visent à faire peser sur les personnels administratifs de l'UFR des dispositifs qui nous sont imposés.

Cette motion est rédigée, et adoptée.

_Stratégie de l'offre de formation pour 24/28

Nous allons devoir élaborer la stratégie de formation pour l'UFR ALLSH pour cinq ans.

Les grandes lignes sont en train d'être rédigées : celles-ci seront « simplification de l'offre sans sacrifier la diversité ; communautés de pairs ; liens entre étudiants ; valorisation du doublement ».

Aujourd'hui, le CE propose une discussion libre sur la question des portails.

Beaucoup de Collègues soulignent des difficultés notamment dans l'organisation complexe ou pour la sociabilité des étudiants, ainsi que la dilution de l'enjeu disciplinaire. Certains pointent quelques avantages, mais relatifs — d'autres estiment que les problèmes soulevés ne relèvent pas forcément des portails, mais d'une problématique plus large.

VD envisage de renforcer l'enjeu de la « promotion », comme gage de réussite : et donc d'aller dans un sens de réduction des portails.

Nous rappelons que pour ce point, l'ancien Campus Schuman proposait des couloirs par discipline : VD relève ce point, en ajoutant l'enjeu de proximité des BAP — VD ouvre la porte à une réorganisation de l'espace, pour sectoriser les couloirs par exemple.